

6^{èmes} Rencontres de l'Institut Renaudot

Les Agendas 21 :
une passerelle possible entre santé
et développement durable ?

12 juin 2010

Corinne Praznocy

Observatoire régional de santé d'Ile-de-France

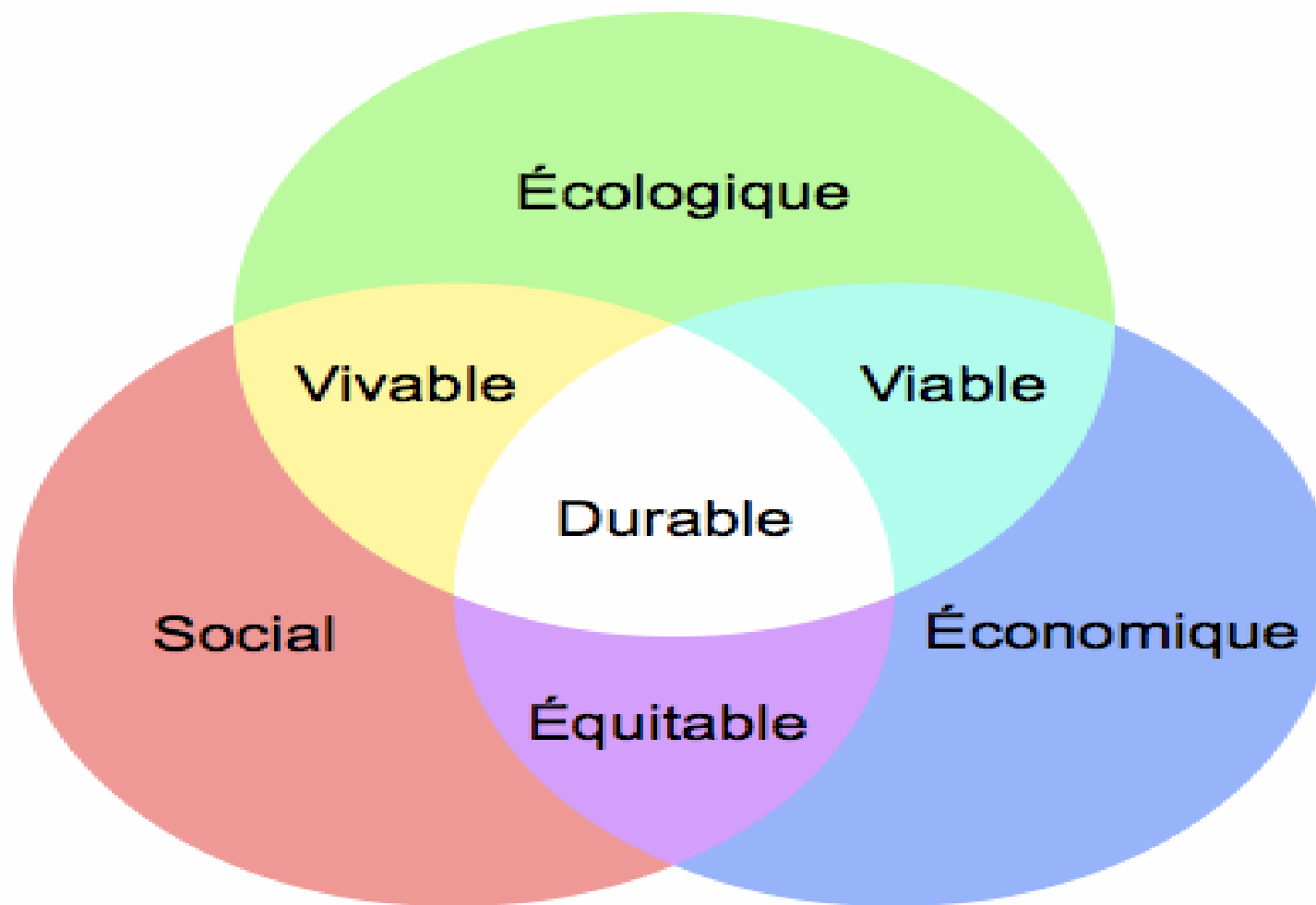
Le développement durable

- **Rapport Brundtland, 1987** : *" un développement qui s'efforce de répondre aux besoins des générations présentes, à commencer par les plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs "*.
- **Déclaration de Rio, 1992** : *« les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».*

La promotion de la santé

- **Préambule** à la Constitution de l’OMS, 1946 : « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.* »
- **Constitution** de l’OMS, 1948 : « *La possession du meilleur état de santé qu’il est capable d’atteindre constitue l’un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale.* »
- **Charte d’Ottawa**, 1986 : « *La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci.* »

Les 3 piliers du DD



Un enjeu transversal : la gouvernance

Les cinq stratégies de la PDS

- **Elaborer une politique publique saine**
- **Créer des milieux favorables**
- **Renforcer l'action communautaire**
- **Acquérir des aptitudes individuelles**
- **Réorienter les services de santé**

Santé 21

- **Un but**
 - permettre à chacun de réaliser pleinement son potentiel de santé
- **Deux objectifs principaux**
 - promouvoir et protéger la santé des individus tout au long de leur vie
 - réduire l'incidence des principales maladies et des principaux traumatismes et souffrances qui en résultent
- **Trois valeurs fondamentales**
 - la santé est un droit fondamental de la personne humaine,
 - l'équité en matière de santé et une solidarité agissante,
 - la participation à la poursuite du développement sanitaire et la responsabilité en la matière.

Santé 21 : 4 stratégies d'actions

- des **stratégies multisectorielles** visant à influencer sur les déterminants de la santé, en tenant compte des **aspects physiques, économiques, sociaux et culturels** et des spécificités de chaque sexe et en utilisant l'évaluation des effets sur la santé;
- des programmes et des investissements axés sur les résultats en matière de santé pour le développement sanitaire et les soins cliniques;
- des soins de santé primaires intégrés et axés sur la famille et le cadre local, soutenus par un système hospitalier souple et apte à faire face à diverses situations;
- un **processus participatif** de développement sanitaire auquel s'associent des partenaires s'intéressant à la santé – **au foyer, à l'école, sur le lieu de travail, et à l'échelon des collectivités locales et du pays** – et qui favorise la prise de décision, la mise en œuvre et la responsabilité conjointes.

Santé 21 : 21 buts

- Favoriser une équité et une solidarité plus vigoureuses ;
- Réduire l'incidence et la prévalence des maladies et des autres causes de mauvaise santé ou de décès aux niveaux les plus bas possible ;
- Favoriser la santé à long terme en instaurant **un environnement physique, économique, social et culturel plus favorable à la santé** ;
- Réorienter le secteur de la santé vers le bénéfice de santé, l'équité et le rapport coût-efficacité ;
- Lancer un vaste mouvement en faveur de la santé au sein de la société par le biais **de partenariats novateurs, de politiques unificatrices** et de méthodes de gestion adaptées aux nouvelles réalités.

Agenda 21 local

- **outil de planification et de promotion du DD**
- **adopté par les pays signataires de la *Déclaration de Rio* en 1992**
- **Stratégie européenne du DD (SEDD)**
- **La France adopte pour 2003-2008 une « *stratégie nationale de développement durable* » (SNDD)**
⇒ Favoriser la mise en place de **500 agendas 21**
- **En 2006, élaboration d'un cadre de référence national des projets territoriaux de DD**
- **SNDD 2009-2013 en cours d'élaboration (9 défis issus de la SEDD)**

Agenda 21 local : cadre de référence



Cinq finalités essentielles

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Agenda 21 local : cadre de référence



Cinq éléments déterminants

- une stratégie d'amélioration continue,
- la participation des acteurs,
- l'organisation du pilotage,
- la transversalité des approches,
- l'évaluation partagée.

Agenda 21 local : cadre de référence



« Indissociable du bien-être, la santé est également **un enjeu intégrateur** pour les territoires. Mener une politique de santé durable sur un territoire passe en premier lieu par la réduction des facteurs qui sont à l'origine **d'inégalités sanitaires** : inégalités d'accès aux soins, de conditions de vie et de travail. Il faut pour cela mieux connaître les conditions de vie et de travail de tous les habitants, et les besoins relatifs à la santé de chacun, connaissance qui suppose une participation de tous les acteurs : professionnels de santé et habitants, entreprises, bailleurs, fournisseurs de services doivent ensemble élaborer un plan d'action cohérent, dont chacun sera partie prenante. Il faut également **former et informer les habitants** et les acteurs sur l'ensemble des composantes qui contribuent à la santé. Enfin, offrir un cadre de vie agréable et sain complète bien sûr ces actions en faveur de la bonne santé des habitants. Les modes d'action en ce sens sont multiples : **décisions d'urbanisme, amélioration de la qualité des milieux (eau, air, sols), réduction des nuisances, aménagements sportifs, aménagement des temps de vie et de travail.** »

Le volet santé des Agenda 21

Principes et processus comparés de planification en faveur de la santé et d'un développement urbain durable entre Santé pour tous et Agenda 21

Principes	Santé pour tous	Agenda 21
<ul style="list-style-type: none"> - Equité - Durabilité - Promotion de la santé - Action intersectorielle - Participation de la population - Environnement favorable - Action internationale 	<ul style="list-style-type: none"> oui implicite oui oui oui oui oui 	<ul style="list-style-type: none"> oui oui (santé) oui oui oui oui
Processus	Santé pour tous	Agenda 21
<ul style="list-style-type: none"> - Examen des cadres de planification - Analyse des conditions environnementales, sociales, de santé, - Consultation publique sur les priorités - Structure de coopération intersectorielle - Actions orientées vers l'avenir - Plan d'actions à long terme avec objectifs définis - Suivi et évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> oui oui oui oui oui oui oui 	<ul style="list-style-type: none"> oui oui oui Implicite oui oui oui

Source : Price & Dubé Sustainable Development and Health, WHO (1997)

Le volet santé des Agenda 21

GRANDES ORIENTATIONS

- Mieux connaître, faire connaître et former sur les déterminants de la santé
- Favoriser la participation active des différents acteurs et décideurs ainsi que celle de la population notamment à l'établissement et au suivi de plans locaux d'actions santé
- Réduire les inégalités concernant les conditions de vie, de travail, l'accès à des soins et à l'information
- Offrir un cadre de vie agréable et sain

Le volet santé des Agenda 21

POINTS DE VIGILANCE

- Participation des acteurs et professionnels à l'élaboration des plans d'actions santé
- Mobilisation des habitants

Transversalité avec les autres volets

Urbanisme, habitat, logement - Solidarité - Sports et loisirs - Transports, déplacements et infrastructures - Développement social, équité et prévention des incivilités - Sécurité : risques naturels et technologiques ...

Le volet santé des Agenda 21

Plus-values de la démarche pour une politique locale de santé

- Rappel : peu de compétences des collectivités en matière de santé (hors hygiène publique)
- Mais compétences en matière d'habitat, d'aménagement, de transports
- Mutualisation des moyens (et non politique de santé « au détriment de »)
- Levier pour une politique locale
- Sortie de l'approche « sanitaire » de la santé
- Entrée dans une approche globale

Le volet santé des Agenda 21

Freins à la démarche

- Difficulté à mettre en place une politique intersectorielle
- Problème de culture : les acteurs du DD et ceux de la santé ne se connaissent pas
- Approche globale peu répandue parmi les acteurs de la santé
- Approche sociale peu répandue parmi les acteurs du DD

Le volet santé des Agenda 21

Mise en application*

- 84 volets santé sur 284 agendas 21 locaux
- différentes collectivités ou regroupements :
7 régions, 12 départements, 2 communautés urbaines, 8 communautés d'agglomération, 7 communautés de communes, 2 pays, 47 villes

*** Source : Observatoire national des agendas 21 locaux**

Le volet santé des Agenda 21

Mise en application*

- Orientation 1 : Les programmes d'actions se déclinent en journées d'information, points d'accueil et d'écoute, accompagnement de dispositifs de prévention, diagnostics territoriaux, études spécifiques de santé publique, plan santé-environnement, plan santé-environnement-travail, plan cancer, etc... Les **Ateliers santé ville** sont cités
- Orientation 2 : des forums, des espaces de rencontre et de dialogue, des actions de promotion de la santé, soutien aux dispositifs de coordination, concertation santé... Les **Ateliers santé ville** sont cités aussi dans cette orientation.

* Source : Observatoire national des agendas 21 locaux

Le volet santé des Agenda 21

Mise en application*

- Orientation 3 : actions sur l'accès aux soins, en faveur des personnes âgées et des jeunes enfants handicapés, des actions de prévention, plan santé-environnement.
- Orientation 4 : nombreuses mesures liées à l'environnement : démarche HQE, déplacements doux, actions sur les nuisances et pollution (air, bruit,...), ...
Encore une fois, les **Ateliers santé ville** sont cités dans cette orientation.

* Source : Observatoire national des agendas 21 locaux

Le volet santé des Agenda 21

Mise en application*

- Actions souvent non spécifiques à l'agenda 21
- Intégration dans une démarche globale de territoire
- Une occasion d'approches nouvelles : plan santé-environnement, réflexion autour de la restauration collective...
- Les acteurs de la santé et du développement durable ne se connaissent pas
- Une articulation entre agenda 21 et politique de la ville

* Source : Observatoire national des agendas 21 locaux

Le volet santé des Agenda 21

- **pas de volet santé**

MAIS

- **la santé pourrait être le point d'entrée de l'agenda 21**

=> Evaluation des impacts sanitaires des politiques mises en oeuvre

Des principes aux actions

Des thématiques plus faciles à appréhender que d'autres

- Nutrition
- Mobilités actives
- Plan santé environnement

Axes de réflexion : restauration collective, activité physique, circuits courts, baisse de la pollution, amélioration du bilan carbone, insertion sociale, créations d'emplois locaux

Des principes aux actions

Le conseil général de l'Essonne, en Ile-de-France

- Poursuite de l'engagement du conseil général avec un 2ème agenda 21, mais avec en plus un rôle **d'animateur et de fédérateur** de la dynamique
- 18 objectifs, un programme de 200 actions
- Une prise en compte de la santé dans le nouvel agenda
- Les actions : création d'un observatoire pour la création des cancers, création d'un équipement HQE pour la promotion de la santé et le respect de l'environnement, agenda scolaire « santé et environnement », promotion du concept de retraite active...

Des principes aux actions

La ville de Lons-le-Saunier, dans le Jura

- Protection des captages d'eau potable avec l'installation de céréaliers bio
- Mise en place d'une filière locale de pain bio
- Achat direct aux producteurs laitiers locaux : lait et yaourts bio (nature et aromatisés), fromages régionaux bio
- Installation d'un maraîcher bio (fournit 90% des pommes de terre)
- Installation d'un autre maraîcher bio pour d'autres légumes (carottes, choux, betteraves,...)
- Mise en place d'une filière bio pour la viande de bœuf (100%)

Des principes aux actions

La ville de Lons-le-Saunier, dans le Jura

- Nombreuses actions : semaine « Manger, Bouger à Lons-le-Saunier », semaine du goût, cours de cuisine, conférences, groupe de travail PNNS
- Projets :
 - création d'une légumerie de transformation
 - travail sur la filière lait liquide conditionné
 - suivi des autres filières animales (porc, volailles,...)

Des principes aux actions

La ville de Mouans-Sartoux, Alpes-Maritimes

- Pain bio dans la restauration collective, avec un boulanger local
- 50% de produits bio (peu d'approvisionnement local pour l'instant)
- Création d'une régie municipale de maraîchage bio pour alimenter la restauration, couplée avec un projet de réinsertion
- Nouveaux marchés pour permettre aux producteurs locaux de répondre à certaines demandes

Des principes aux actions

La ville de Mouans-Sartoux, Alpes-Maritimes

- Accessibilité aux fruits et légumes :
 - deux marchés par semaine,
 - aide à la création d'AMAP,
 - Jardin de Cocagne,
 - aide au maintien du maraîcher local,
 - préservation des terres agricoles dans le PLU
 - Aide alimentaire du CCAS et projet d'épicerie sociale

Des principes aux actions

La ville de Mouans-Sartoux, Alpes-Maritimes

- Mobilité active
 - Pédibus,
 - Education au vélo à l'école,
 - Vélos de service pour le personnel,
 - Schéma directeur des pistes cyclables et des chemins piétonniers.
- Nombreuses actions de sensibilisation autour des repères du PNNS

Des principes aux actions

D'autres expériences

- Conseil général de l'Isère : plateforme d'approvisionnement local pour la restauration collective
- CU de Strasbourg avec l'articulation de différents dispositifs : PDU, volet santé du PLH...
- Amiens métropole : politique santé-environnement
- Volet santé de l'agenda 21 de Lille
- Les villes du réseau Villes-santé OMS

- 12ème Congrès national des ORS
9 et 10 novembre 2010; Lyon, France
Territoires et santé des populations
<http://www.congresors-territoiresetsante.fr/>

- 20ème Conférence mondiale de l'Union Internationale de promotion et d'éducation pour la santé (UIPES) sur la Promotion de la Santé
du 11 au 15 juillet 2010; Genève, Suisse
Santé, équité et développement durable
<http://www.iuhpeconference.net/>

Merci pour votre attention

www.ors-idf.org